

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 2 (1929)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos jardins

Nous avons eu dernièrement, l'occasion de visiter le groupe des jardins de la Coopérative d'habitation de Genève. Avec plaisir, nous avons constaté les grands progrès qui ont été accomplis depuis quelques années dans la tenue des jardins. La distribution des cultures, l'installation et l'arrangement en général est fait d'une manière judicieuse et rationnelle. Les jardins sont pour la plupart exempts de mauvaises herbes. Que les rares locataires qui laissent monter à graines les mauvaises herbes pensent à leurs voisins, car sous l'effet des forts vents, leur dissémination est facile! On a intensifié également les plantations de groseillers à grappes épineuse, les framboisiers, etc. Cette année, les arbustes étaient chargés d'une abondante récolte. Enfin nous avons remarqué le soin toujours plus vif de ne laisser aucune parcelle inutilisée, soit au point de vue productif, soit pour l'agrément.

Cependant, il y a encore bien quelques petits défauts et nous jugeons intéressant des les signaler à nos lecteurs. Nous avons constaté que les récoltes ne se succèdent pas d'une manière normale. Il y a abondance de produits à certaines époques et puis ensuite, une forte pénurie. Par exemple, la grosse récolte des ha-

ricots coïncide avec la période des vacances; lorsque la ménagère n'est pas à la maison pour préparer les conserves. Rien n'est plus facile, lorsque l'on connaît la date de ses vacances, de faire les semis en conséquence. Dans les jardins, beaucoup de choux pour l'été; alors que ce légume est surtout apprécié en automne et en hiver.

En général, les plantations sont beaucoup trop rapprochées. Il faut que chaque plante ait suffisamment d'air et de lumière pour se développer d'une manière normale. Nous l'avons surtout constaté pour les tomates, les choux-fleurs et les choux en général. Les semis de haricots sont fréquemment trop épais. Les paquets de 5 à 6 grains pour les variétés à rames et 6 à 8 grains pour les variétés naines sont suffisants. Vous économiserez des semences et vous augmenterez votre récolte.

Dans les jardins, on voit trop de sentiers en contre bas des planches. Ils doivent être en légère surélévation. C'est un avantage pour l'alignement des carrés et l'eau d'arrosage ne s'écoule pas dans les sentiers. Enfin pour que ce soit parfait plantez dans votre partie d'agrément quelques plantes vivaces qui ont l'avantage de fleurir pendant une bonne partie de l'été et de l'automne et qu'il n'est pas nécessaire de renouveler chaque année.

J. D.

Nouvelles des Sociétés.

Union suisse pour l'amélioration du logement.

Rapport 1928.

Section de Bâle.

1. Comité.

L'assemblée ordinaire annuelle qui eut lieu le 29 mars 1928 a nommé président le Dr. Max Vischer. Elle fut suivie par une réunion au cours de laquelle M. Friedrich Paulsen, de Berlin, rédacteur du *Bauwelt*, membre du comité de la station d'essai des constructions du Reich, parla du programme d'encouragement de l'Etat et des résultats obtenus durant son mandat. Le comité tint six séances, il fut complété par l'admission de M. le Dr. Paul Gloor-Koechlin.

La séance du Comité Central du 17 mars, tenue à Bâle, se termina par la visite de quelques nouveaux groupements d'habitations.

2. Colonies d'habitation.

Les Coopératives d'habitation «Im langen Lohn, Lindengarten, Lindeneck et Grünmatt» créées par nous, ou tout au moins avec notre concours, présentent sans exception des situations financières satisfaisantes et sont en mesure de faire des amortissements importants sur leurs immeubles, chose toujours difficile durant les premières années. Cela provient des forts taux d'amortissement exigés par les banques sur leurs hypothèques et de la libération par acomptes des parts sociales des sociétaires (qui ont le droit d'habiter ces maisons). Ceci est surtout le cas pour la Coopérative d'habitation du Grünmatt, qui s'est fait un devoir de prendre dans ses appartements des familles nombreuses avec revenus modestes pour lesquelles la libération de leurs parts sociales ne va pas sans difficulté.

La Société d'habitation Gartenland, fondée sur notre initiative termina le 1^{er} octobre 1928, la deuxième série d'habitations (une maison locative pour six familles, avec appartements de 3 et 2 pièces sur le Morgartenring). Les loyers sont de fr. 840. à 950 pour les logis de 2 pièces et de fr. 1050.— à 1180.— pour les logis de 3 pièces.

Cette société a commencé d'accord avec des coopératives d'habitation voisines, la 3^{me} étape de construction, comportant notamment des maisons pour une famille, une maison jumelle pour deux familles et une pour plusieurs familles à la Wanderstrasse. Ces habitations seront terminées pour le 1^{er} octobre 1929. Il s'agit ici de demeures construites par des coopératives d'habitation sans aucun appui de l'Etat.

Nos démarches, en collaboration avec celles des coopératives d'habitation intéressées, en vue d'assurer durant une période suffisante le terrain pour des jardins potager sur l'emplacement de la Pilatusstrasse, sont restés sans résultats. Nous espérons néanmoins pouvoir obtenir une solution satisfaisante.

Groupe d'habitation pour familles nombreuses.

L'édification d'un groupe à Ottenbach ayant échoué par suite du refus de vente du propriétaire, la coopérative «Lange-Erlen» prit la décision d'adapter son projet sur les terrains situés au Schorenweg. En date du 12 avril 1928, le Grand Conseil approuva un crédit de 250.000 fr. sous forme de subvention aux frais de construction de 63 maisons familiales sur ce nouveau terrain. Le referendum ayant été pris contre cette décision, le comité de notre société décida en sa séance du 21 juin de donner une subvention de 300 fr. pour la propagande électorale et se prononça publiquement en faveur du projet. La décision du Grand Conseil fut définitivement approuvée en votation populaire du 8 juillet 1928 avec grande majorité. Les travaux commencèrent le 1^{er} décembre 1928.

3. Mesures financières pour la construction de maisons minimales.

L'obtention de deuxième hypothèque pour ce genre de construction est fort difficile à obtenir depuis que le canton a diminué son appui aux constructions d'habitations. Nous avons, pour cette raison étudié en accord avec M. Jäggi, président de la Fédération des sociétés coopératives suisses de consommation, la possibilité de fonder une coopérative de cautionnement pour la maison familiale. Nos études préliminaires sont momentanément arrêtées par suite du projet de constitution d'une société suisse d'assurance hypothécaire.

4. Facilités légales pour la construction de maisons familiales

Les facilités accordées par le gouvernement durant la crise du logement ont été à nouveau supprimées. La question de la revision de quelques articles de la loi sur les constructions particulièrement défavorables à la construction de maisons bon marché a été examinée. Une commission constituée par notre comité pour l'étude de cette question est néanmoins arrivée à la conclusion que le chemin de la revision légale serait trop long et que le but pourrait plus facilement être atteint par une délégation des intéressés dans les organes du Département des Travaux Publics. Une

demande, en collaboration avec la section bâloise de la société des ingénieurs et architectes a été adressée aux autorités.

5. Jardins potagers.

Nous avons déjà souligné dans notre dernier rapport que l'encouragement à la création de jardins maraîchers était urgente et devait être comprise dans notre programme. Le premier but à atteindre est celui de la stabilisation des terrains de plantation à proximité de la ville. Nous avons décidé d'entreprendre cette tâche avec la société des jardins ouvriers de Bâle. Le comité de notre société veut, en premier lieu, établir les bases d'un plan général et a chargé dans ce but l'Association suisse pour la colonisation intérieure et l'agriculture industrielle de lui faire un rapport sur la stabilisation des terrains agricoles aux alentours de Bâle. Le comité décida en outre de jeter les bases financières de cette importante tâche par l'établissement d'une Fondation des terrains agricoles, avec une mise de fonds de fr. 10.000. Dès réception du rapport qui a été demandé, nous entrerons en pourparlers avec les autorités cantonales et communales afin de nous assurer les superficies nécessaires à un développement successif de ces plantations.

6. Organe de l'Union.

Le titre de notre organe a été modifié au commencement de 1928 et porte le nom de «Das Wohnen». M. Nussbaumer est notre correspondant.

7. Fonds de roulement de la Confédération.

Notre part de fr. 44.000 fut mise à disposition de la coopérative d'habitation Gartenland jusqu'au 31 octobre 1928. A partir de novembre elle a été transmise à la Coopérative Lange Erlen. Notre comité a décidé, dans sa séance du 21 mars, de proposer au comité central d'utiliser dorénavant le fonds de roulement de façon moins éparpillée, et d'envisager un concours destiné à obtenir les plans de maisons familiales et à exécuter éventuellement les meilleurs projets primés. Le comité central accepta en principe nos propositions, sous réserve de l'avis des différentes sections.

8. Rapports avec la Fédération des coopératives d'habitation bâloises.

Cette fédération à laquelle nous nous sommes rattachés poursuit des buts analogues aux nôtres. Sur la proposition de M. Nussbaumer, des pourparlers furent entrepris entre délégués des deux sociétés dans le but de trouver un terrain d'entente. Le principe d'une collaboration fut facilement admis, mais la forme dans laquelle elle doit avoir lieu n'a pas encore été déterminée. Les uns désirent une fusion complète, tandis que d'autres préfèrent une collaboration réservant une certaine autonomie.

Bibliographie

Informations Sociales du Bureau International du Travail. Publication hebdomadaire. Abonnement, fr. 35. le numéro, fr. 0.75.

Le Service des Publications du B. I. T. publie des informations sociales du plus grand intérêt dans un bulletin hebdomadaire. Nous y trouvons presque tous les mois des comptes-rendus statistiques et rapports sur le logement dans différents pays. La documentation très complète que possède le B. I. T. donne naturellement à ces articles une valeur toute particulière. Nous espérons pouvoir en faire paraître des extraits de temps à autre.

L'Enseignement ménager. Bulletin de l'Office international de Fribourg (Suisse). Abonnement annuel 10 fr.

Sommaire du N° 3, Août 1929: Organisation scientifique du travail; Comment l'enseignement ménager

s'est établi et évolué dans notre province; Les méthodes de l'enseignement ménager et familial pour améliorer les conditions de vie de la femme à la campagne; Die Schulung der Frau; Education de la Femme; Nouvelles de divers pays; A travers journaux et revues; Bibliographie.

Pénurie et misère de l'habitation en Allemagne, de Bruno SCHWAN, gérant de l'Union allemande pour la Réforme de l'Habitation. Documents de l'Union allemande pour la réforme de l'habitation, Cahier 7 (Deutscher Verein für Wohnungsreform, Edition de Carl Heymann-Berlin. Prix 5.— Mk.

Ainsi qu'il ressort de l'ouvrage publié par le Bureau International du Travail sur la situation de l'habitation dans les pays européens, presque aucun n'a échappé aux néfastes effets de la guerre ni à la pénurie d'appartements.

Cette dernière a pris des proportions inquiétantes en Allemagne où elle fut particulièrement difficile à combattre durant les années d'inflation.

Les chiffres définitifs sur la crise du logement ont été établis pour la première fois en mai 1927 par le Service de statistique qui a reconnu un manque d'environ un million d'appartements. Etant donné qu'en outre il y a un besoin annuel de 200.000 logements, une situation normale ne pourra être envisagée qu'après nombre d'années. Outre cette crise du logement il existe dans le pays une grande quantité de taudis pour la suppression desquels l'Union allemande pour la réforme de l'habitation lutte depuis une trentaine d'années.

L'industrialisation de l'Allemagne au XIX^e siècle, l'accroissement rapide de sa population et les méthodes regrettables de constructions de logements dans de hautes casernes avec cours étroites ont créé une situation déplorable pour la santé publique. Il ne s'agit donc pas uniquement de parer à la crise du logement mais encore d'assainir rapidement des centaines de milliers de taudis. Ce travail demandera durant des années, peut-être dizaines d'années l'appui financier du Reich et des Communes. L'Union allemande pour la réforme de l'habitation, dans l'ouvrage publié par Carl Heymann-Berlin «*Pénurie et misère de l'habitation en Allemagne*» a cherché à montrer la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

A côté du matériel statistique, de nombreuses illustrations prouvent bien qu'il ne s'agit certainement pas d'exagération pessimiste mais que en réalité derrière la belle façade que les villes allemandes offrent à l'étranger il existe des logements misérables qui ont fatalement une influence désastreuse sur la santé et la capacité de travail du peuple allemand.

L'étude de cet ouvrage peut être vivement recommandée à toute personne désireuse de connaître la situation internationale en fait de politique du logement ce qui est encore la meilleure manière de juger par comparaison son propre pays.

L'appartement minimal (Kleinstwohnung) par Franz Schuster, Edition Engler & Schlosser, Francfort A. M. Mk. 1.20.

L'architecte Schuster, auquel nous devons déjà un opuscule fort bien illustré sur l'ameublement d'une petite maison familiale présente maintenant l'aménagement d'un appartement Viennois de deux pièces. Le soin extrême et la simplicité apportés à cette tâche sont dignes d'être signalés à tous ceux qu'intéresse le problème du logement économique.

Mon chez moi. Revue mensuelle de la ligue française d'organisation ménagère. Directrice Mlle Bernège, 41, Boulevard Richard-Lenoir, Paris. Le numéro fr. 1.50 français, abonnement fr. 20.— français.

Le contenu extrêmement varié de cette revue permet à chaque lectrice de trouver l'article qui l'intéressera: mode, cuisine, éducation, logement, etc. Chaque fascicule contient quelques renseignements qui stimulent à entreprendre l'amélioration du logement.